



Mairie de Saillans

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix neuf avril, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

**PRESENTS** : Annie MORIN; Michel GAUTHERON ; Patrick THEVENET (procuration pour Patrick THEVENET) ; Fernand KARAGIANNIS ; Agnès HATTON (procuration pour Philippe SAULNIER); Isabelle RAFFNER (procuration pour Christine SEUX); David GOURDANT ; Josselyne BOUGARD

**ABSENTS EXCUSES** : Sabine GIRARD ; Christine SEUX ; Philippe SAULNIER

**ABSENTS NON EXCUSES** : Vincent BEILLARD, André ODDON ; Joachim HIRSCHLER

Date de la convocation : 15 avril 2019.

Secrétaire de séance : David GOURDANT

**Ordre du jour :**

N°	Points
1	Demande de subventions / Projet de restauration de l'église Saint Géraud

Madame la première adjointe indique que le compte rendu du dernier conseil municipal sera adopté le 17 mai prochain.

**1. Rénovation de l'Église St Géraud demandes de subventions (ETAT, Conseil Départemental, Région Auvergne Rhône Alpes) :**

Madame Agnès HATTON rappelle qu'un Accord Cadre a été conclu en octobre 2015 pour continuer les travaux de rénovation de l'Église Saint Géraud, bâtiment classé Monument Historique. L'accord cadre est conclu pour une durée de 4 ans, toutes commandes confondues.

Le groupement formé par la SARL Thierry POULAIN, architecte du patrimoine, le bureau d'étude ARCEA (économiste) et THERMIFLUIDES (bureau d'études thermique) a été missionné pour réaliser une mission d'Avant Projet (AVP) qui a été remis en commune le 8 avril dernier. Ce document détaille les travaux de restauration à envisager et les coûts rattachés à ce projet.

Les travaux seront réalisés en deux tranches sur 18 mois afin de rester conforme à l'Accord Cadre initial (possibilité de proroger la durée de cet accord d'un an). Les coûts estimatifs des différentes tranches se répartissent comme suit :

coût estimatif par poste de dépenses		
nature	montant HT	montant TTC

travaux tranche 1 (coût AVP)	700 190,03 €	840 228,04 €
maîtrise d'œuvre tranche 1 (12 % environ)	70 019,00 €	84 022,80 €
divers et imprévus (5 % du montant des travaux)	35 009,50 €	42 011,40 €
travaux tranche 2 (coût AVP)	456 528,65 €	547 834,38 €
maîtrise d'œuvre tranche 2 (12 % environ)	54 783,44 €	65 740,13 €
divers et imprévus (5 % du montant des travaux)	22 826,43 €	27 391,72 €
<b>Total HT</b>	<b>1 339 357,06 €</b>	<b>1 607 228,47 €</b>

Madame Agnès HATTON propose que le Conseil se prononce sur la totalité des travaux, et sollicite les financements nécessaires à la réalisation de cette opération selon le plan de financement suivant :

plan de financement prévisionnel		
année	2020	2021
moyenne des travaux HT (=1339357,06/2)	669 678,53 €	669 678,53 €
Ressources		
Conseil Départemental (30%)	200 903,56 €	200 903,56 €
Conseil Régional (20%)	133 935,71 €	133 935,71 €
DRAC (45%)	301 355,34 €	301 355,34 €
<b>sous total aides</b>	<b>636 194,60 €</b>	<b>636 194,60 €</b>
part du demandeur		
fonds propres	33 483,93 €	33 483,93 €
emprunt	0,00 €	0,00 €
<b>Total HT</b>	<b>669 678,53 €</b>	<b>669 678,53 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>803 614,23 €</b>	<b>803 614,23 €</b>

Madame Agnès HATTON indique que le total des aides publiques dépassant 80%, Monsieur. le Maire déposera une demande de dérogation auprès du Préfet de département afin de pouvoir mettre en œuvre ce plan de financement conformément à l'article L 1111-10 du CGCT : «(...) Pour les projets d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine, cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, sauf dérogation accordée par le représentant de l'Etat dans le département (...)»

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de restauration intérieure de l'église Saint Géraud, tels que proposés par l'Avant-Projet réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre suivant l'Accord Cadre,
- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), compte tenu du coût et de son intérêt communal,
- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement du Conseil Départemental (Projets de

- Cohérence Territoriale 2019), compte tenu du coût et de son intérêt communal,
- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement de la Région, compte tenu du coût et de son intérêt communal,
- DIT QUE les crédits de la première tranche seront inscrits au budget 2019 (669 678,53 € HT), et que la tranche n°2 sera inscrites au budget 2021.
- APPROUVE le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus :
- MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

**Questions diverses**

Néant

**La séance est close à 17h13**

**Le secrétaire de séance,  
David GOURDANT**

